

DÉSOGERME AGRICHOC - Gamme désinfectants

DÉSINFECTANT DE CHOC BACTÉRICIDE, FONGICIDE, VIRUCIDE



- **Très large spectre, élimine bactéries, champignons et virus.**
- **Prophylaxie haute performance des maladies contagieuses (grippe aviaire et porcine, virus aphteux ornithobacterium...).**
- **Homologation du Ministère de l'Agriculture N° 2020286.**
- **Très économique : utilisation globale à 1%.**
- **Testé efficace à 0,25% en 2 heures de contact.**
- **Thermonébulisable.**
- **Parfum léger pin vert.**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 70138.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide vert pâle, limpide avec odeur conifère.
- Ininflammable.
- Densité à 20°C : 1,03 ± 0,02.
- pH de la solution concentrée : 4 ± 2.
- pH de la solution diluée à 1% : 8 environ.
- Soluble en toutes proportions dans l'eau et les solvants polaires.
- Composition : Chlorure de didecyl dimethyl ammonium 35 g/Kg, Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium 10 g/Kg, Formaldehyde 120 g/Kg et Glutaraldehyde 30 g/Kg.
- Exempt de composés chlorés, iodés, phénoliques et métaux lourds.
- Compatible avec les composés organiques cationiques et non ioniques.
- Incompatibles avec les composés anioniques, les acides et bases forts.
- Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram - , mycobactéries... ; Fongicide et Virucide.
- Conforme aux normes AFNOR de désinfection, bactéricide, fongicide et virucide NFT 72 180 et aux normes Européennes **EN 1276**, **EN 1656**, **EN 1657** et **EN 14349**.
- Actif en présence d'eau dure et de matières protéiques.
- Irritation primaire cutanée à 5% : non irritant.
- **DÉSOGERME AGRICHOC** est un biocide utilisé pour l'usage PT 03 (hygiène vétérinaire) et PT 02 (agro-alimentaire).

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologation N° 2020286 par le Ministère de l'Agriculture.
- Agrément N°00416, prophylaxie des maladies contagieuses (dont fièvre aphteuse).

- Cette préparation, diluée à la dose de 0,8% dans l'eau, ne fait l'objet d'aucun classement selon le règlement CLP 1272/2008.
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- Le port de gants, lunettes et masques de protection est fortement recommandé.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

- Traitement préliminaire conseillé : désinsectisation, humidification, dépoussiérage, nettoyage des locaux, rinçage à l'eau.
- Appliquer par aspersion (PULPRELEC), avec nos différents appareils ou par trempage en bacs.
- Nébulisation à froid (Nébuliseur électrique).

Doses et usages :

- Bactéricide en 30 min à 0,4%, à 10°C (en condition de saleté).
- Fongicide en 30 min à 0,8 %, à 10°C (en condition de saleté).
- Virucide en 2h à 0,5%, (en condition de propreté) HCC, virus TALFAN.
- Prophylaxie des maladies contagieuses : 1% en 30 min à 20°C.
- Thermonébulisation (bactéricide, fongicide) à 1,5 ml/m³ contact 3h.
- Testé bactéricide, fongicide, virucide à 0,25%, contact 2h.